

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 24 (1888)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIV^e Année.



1^{er} FÉVRIER 1888.

N^o 3.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Les Ecoles normales et les jardins d'enfants (fin). — Histoire nationale : les vraies origines de la Confédération suisse (suite). — Pour la défense de *Parlons français* (fin). — Le Lehrerverein évangélique. — Nécrologie: François Levrat et Conrad Simenin. — **Vaud**: L'Ecole normale et le moyen de former le corps enseignant. — **Genève**: Correspondance genevoise: Travaux manuels. — **Neuchâtel**: Correspondance. — **Jura bernois**: L'inspection dans le canton de Berne. — Bibliographie. — **PARTIE PRATIQUE**: Composition. — Problèmes d'arithmétique et de géométrie. — Comptabilité.

LES ÉCOLES NORMALES ET LES JARDINS D'ENFANTS

(Suite et fin.)

La question des *Jardins d'enfants* est toujours à l'ordre du jour en Italie, comme en France, en Belgique, en Allemagne et en Suisse, et dans tous ces pays les esprits continuent à être divisés sur la portée et l'utilité de cette institution. Ses partisans, comme M. Mirguet, directeur de l'Ecole ou Section normale de Huy¹, s'étendent sur les exercices frœbeliens et approuvent la direction imprimée à ces exercices. « Frœbel, dit-il, met sous les » yeux (de l'enfant) des objets de figure diverse; il lui permet » de les manipuler; il lui apprend à les décomposer; il l'aide à » les recomposer; il l'entretient de leur origine et de leurs usages. » M. Mirguet passe en revue toutes les manipulations et confections des novices de la vie frœbelienne. Nous avons aussi plusieurs jardins ou écoles frœbeliennes en Suisse, dont on dit qu'elles poursuivent et atteignent leur but réel, qui est non d'ins-

¹ Voir « l'Observateur belge » de janvier 1888.

truire, mais d'ouvrir l'esprit des enfants et de les préparer mieux à la vie.

Mais cet optimisme est loin d'être partagé par tout le monde, et l'École frœbelienne est le point de mire de bien des critiques, celles de M. Alliévo entre autres, dont nous exposerons brièvement les objections au système frœbelien appliqué surtout aux écoles féminines.

Frœbel, selon le philosophe éducatif piémontais, aurait fait fausse route et violenté la nature enfantine en la soumettant à un développement rigoureusement méthodique qui n'est pas approprié aux bambins à peine sortis de la coque. Le petit enfant est gêné dans tous ses mouvements et perd sa spontanéité sous la direction de l'institutrice qui obéit elle-même à un dessein préconçu et cherche à réaliser l'idéal qu'elle a dans l'esprit. Or, l'enfant ne trouve de plaisir qu'aux jeux qu'il choisit librement et où il peut sauter, chanter et se mouvoir à sa fantaisie; il a en aversion ceux qu'on lui impose. Les figures géométriques ne sont pas son affaire. Le jeu, dit M. Alliévo, est la forme primordiale sur laquelle se développe l'activité propre de l'enfant. Il joue sans aucune idée arrêtée et pour s'amuser uniquement. Or, Frœbel ne veut pas qu'il s'amuse, puisqu'il assigne un but déterminé auquel il désire le conduire et ôte ainsi *aux jeux* de l'enfance leur caractère en les convertissant en *travail*. C'est là une première erreur qui fausse toute sa théorie. Un enfant qui ne s'amuse pas en jouant, mais qui travaille sérieusement sous prétexte de jeu, me fait l'effet d'un jeune être vieilli avant le temps. Le défaut que nous avons signalé se fait encore sentir davantage, si on examine la nature des travaux auxquels on occupe l'enfance première sous forme de jeux qu'on nous produit comme des merveilles de l'industrie enfantine, et qui me font craindre, au contraire, pour les cerveaux délicats des travailleurs, une anémie intellectuelle propre à entraver et à compromettre le développement normal et progressif de l'enfance. Le monde dans lequel le système frœbelien place l'enfant n'est pas le monde animé et vivant dans lequel il se meut naturellement, mais un monde artificiel, abstrait et mécanique à la fois, où on passe de la boule au cube comme la base fondamentale de la cristallisation et la première forme vraiment régulière et propre à initier l'enfant à l'analyse des corps et à leur comparaison. Les enfants ont chacun devant eux un cube divisé en huit parties identiques; l'institutrice ou jardinière leur fait connaître la division du cube en divers sens, accompagnant cette opération mathématique d'un chant, etc. M. Alliévo poursuit son étude critique dont il emprunte les éléments aux exercices indiqués dans l'ouvrage de la grande promotrice des Jardins d'enfants, la baronne de Marenholz-Bulow (pages 22 et 23).

M. Alliévo trouve l'origine du système qu'il combat dans l'im-

portance exagérée que Pestalozzi attribuait aux Nombres, dont il faisait, comme on sait, le centre de l'enseignement élémentaire, ce qui lui a attiré de justes critiques, celles du Père Girard entre autres que M. Alliévo aurait pu citer. Frœbel, selon ce dernier, aurait aggravé l'idée erronée de celui dont on sait qu'il a été pendant deux ans le disciple à Yverdon.

Mais nous en avons dit assez pour initier le lecteur aux observations de notre savant collègue de Turin et rendre juges de leur valeur les amis de l'éducation première. La question d'ailleurs, comme nous l'avons dit en commençant, est ouverte, et, certes, elle a assez d'actualité et d'importance pour occuper les esprits soucieux du véritable progrès de la culture physique, intellectuelle et morale de l'espèce humaine. Nous aurons d'ailleurs peut-être occasion d'y revenir à propos de la nouvelle édition de la biographie de Pestalozzi par M. Roger de Guimps qui vient de paraître chez Bridel, à Lausanne.

Alexandre DAGUET.

HISTOIRE NATIONALE

Les vraies origines de la Confédération suisse.

(Suite.)

Pendant les luttes que nous venons de raconter, les Waldstættin et leurs alliés de la plaine se donnent quelquefois le nom de *Confédérés* ou associés par serment (*Eidgenossen*). On trouve également cette dénomination dans un traité de Lucerne signé avec Berne et les *Confédérés* de cette ville, c'est-à-dire les petites villes du voisinage.

Pendant l'interrègne qui commence avec l'année 1248 et avant même la mort de Frédéric II, paraît sur la scène un nouveau personnage destiné à jouer un rôle capital dans l'histoire de l'Allemagne de la fin du XIII^e siècle. C'est Rodolphe de Habsbourg, le jeune, celui qui sera l'empereur ou plutôt le roi Rodolphe, le nom d'empereur n'étant porté alors réellement que par les rois des Allemands qui avaient reçu la couronne impériale en Italie.

En 1257, le 25 décembre, on voit Rodolphe de Habsbourg se rendre à Altorf pour y juger la querelle de deux familles puissantes, les Iseli et les Gruoba, qui troublaient tout le pays, et opérer la réconciliation des parties à la demande de la Communauté elle-même et avec le concours de celle-ci. L'année suivante, les Iseli ayant violé la paix conclue entre les deux factions, Rodolphe retourne à Uri et, siégeant sous le tilleul d'Altorf, *déclare parjures les perturbateurs*. On ne sait pas si Rodolphe agit dans cette affaire en qualité de simple médiateur ou en vertu d'une fonction publique. Mais c'est dans tous les cas d'accord avec les gens de la vallée qui ne jouent pas le rôle passif de sujets, mais celui de coopérateurs.

A Schwyz, Rodolphe de Habsbourg agissait au contraire en seigneur, en souverain et semble avoir hérité de tous les droits du Taciturne, son oncle, sur les gens de cette vallée.

En 1273, devenu roi des Allemands, Rodolphe de Habsbourg confirmait sans difficulté la chartre par laquelle l'empereur Frédéric II avait affranchi de la domination de sa famille les paysans d'Uri. Mais il refusait la même faveur aux gens de Schwyz, parce qu'il avait déclaré au début de son règne qu'il

ne reconnaîtrait comme légitime aucun des actes accomplis par Frédéric II, depuis l'excommunication majeure prononcée contre lui par le pape Grégoire IX. Cependant lorsque les Schwyzois et leurs voisins, au nombre de 1500, eurent suivi les drapeaux du roi, en 1289, au siège de Besançon où ils lui rendirent des services signalés, Rodolphe leur accorda divers privilèges, celui entre autres qu'ils n'auraient pour landamann ou gouverneur aucun serf ou vassal de sa maison.

On prétend aussi que c'est à cette époque que Schwyz reçut du roi les couleurs (la *croix blanche sur un fond rouge*) qui devaient être un jour celles de la Confédération.

Mais ces faveurs précieuses n'étaient toutefois pas de nature à faire oublier aux montagnards la liberté et l'immédiateté dont ils avaient été dépouillés par Rodolphe de Habsbourg. Uri, de son côté, quoique plus favorisé que Schwyz, puisqu'il avait obtenu du roi la reconnaissance de ses franchises impériales, n'était cependant pas du tout rassuré pour l'avenir. Quant à l'Underwald, sa situation était, comme nous l'avons dit, moins favorable encore que celle de Schwyz et les hommes de cette vallée ne pouvaient se flatter d'avoir jamais obtenu une charte impériale.

L'ambition croissante de Rodolphe de Habsbourg, dans les dernières années de sa vie, était certes faite d'ailleurs pour inquiéter tous les amis de l'indépendance. L'année même de sa mort, il arrondissait ses possessions par l'achat de la ville de Lucerne que lui cédaient les abbés de Murbach en Alsace pour la somme de 3000 marcs *d'argent*.

Aussi, à peine Rodolphe de Habsbourg avait-il fermé les yeux que les montagnards de Schwyz et d'Uri, auxquels se joignaient ceux de Stanz ou de la vallée inférieure d'Underwald, relevaient la tête et s'entendaient pour renouveler leurs anciennes alliances et en conclure une nouvelle plus étroite et qui ne serait plus temporaire comme les précédentes, mais constituerait un PACTE PERPÉTUEL pour la garantie de leurs droits au dehors comme de leur sécurité au dedans.

Dans un prochain et dernier article, nous examinerons ce PACTE A JAMAIS MÉMORABLE, le VÉRITABLE FONDEMENT DE LA CONFÉDÉRATION, n'en déplaise aux préjugés soi-disant patriotiques de ceux qui vont chercher son origine en l'année 1308 et font de Guillaume Tell le fondateur de la liberté suisse.

(La fin au prochain numéro.)

ALEXANDRE DAGUET.

Pour la défense de PARLONS FRANÇAIS.

(Fin.)

Jicler nous dit-on encore ne signifie pas toujours rejaillir (l'*Educateur*, p. 252). C'est vrai, mais au sens neutre, dans une phrase comme celle-ci : l'eau a « jiclé », n'est-ce pas rejaillir qui rend le mieux la valeur de cet idiotisme ?

Nous voilà au bout. Nous nous expliquons toutes ces critiques, Elles résultent d'une erreur de point de départ. On les a formulées parce que l'on partait de ses habitudes personnelles pour juger de la valeur de certaines corrections contenues dans *Parlons français* ! Quiconque se place sur ce terrain pour trancher des questions de langue s'exposera à faire fausse route. Et nous en avons eu plus d'une preuve. L'*Educateur* n'a pas été seul à se mettre dans ce cas.

Ainsi un écrivain de talent, mais Suisse, et décidé, paraît-il, à le rester même dans des choses où l'honneur de la Suisse n'est nullement en jeu,

prenait dernièrement sous sa protection les locutions suivantes condamnées non pas seulement par *Parlons français*, mais par toutes les autorités : Ce rosier ne *veut* pas fleurir, faites *seulement*, il y a *l'affaire* d'un mois. Qu'il fasse entrer ces formes de langage dans son prochain volume, et il peut être sûr qu'en dehors des frontières de la Suisse, on verra là des provincialismes, et de ceux qui n'ajoutent absolument rien à la couleur, au pittoresque, à l'originalité. Ce que j'aime, tout le monde doit l'aimer, « quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre », ne sont pas des préceptes applicables aux choses littéraires.

Il nous resterait, — si ce n'était trop abuser de l'hospitalité qui nous a été si loyalement offerte par M. A. Daguët, — à dire quelques mots des critiques adressées encore dans l'*Educateur* à la partie de *Parlons français* relatives à la prononciation.

Nous nous bornerons à faire remarquer que si telles ou telles de nos indications ont pu paraître odieuses (*sic*), elles n'en sont pas moins conformes à l'usage le meilleur et le plus constant. Quoi, nous objecte-t-on, vous voulez qu'on dise un *por* et non un *porc*, avec le *c* sonore ! — Eh oui, et pour nous défendre, nous n'aurions qu'à invoquer Littré qui dit, en tout autant de termes, au mot porc : « le *c* ne se prononce jamais ».

Mais c'est odieux. — Pour vous peut-être ! seulement êtes-vous bien sûr que votre *porc*, avec le *c* bien marqué, ne soit pas tout aussi insupportable aux personnes qui n'ont pas l'habitude de faire entendre le *c*.

D'ailleurs, ce n'est pas Littré seulement qui a été consulté au sujet de la partie prononciation dans *Parlons français* ! Ce sont d'autres ouvrages plus spéciaux et offrant encore plus de sûreté, entre autres un excellent traité de M. Alfred Cauvat, intitulé la *Prononciation française et la diction*.

Le critique de l'*Educateur*, dont nous nous plaignons du reste à reconnaître la parfaite bienveillance, et qui n'a pas hésité à reconnaître l'utilité d'un petit manuel du genre de *Parlons français*, pourrait, s'il était seul entendu dans cette revue, ébranler la confiance de MM. les instituteurs dans la valeur du petit opuscule dont il les a entretenus. Nous regretterions sincèrement qu'il en fût ainsi, parce que se prononcer dans ce sens, serait trahir un parti pris de se tailler une langue à part, dans le français, ou plutôt à côté du vrai français ; ce serait annoncer l'intention d'enseigner cette langue équivoque à des élèves pour qui la connaissance de la vraie langue française sera souvent un moyen de succès dans la vie.

Que l'on contrôle *Parlons français*, à l'aide du dictionnaire, et l'on reconnaîtra, nous en sommes certain, que ce petit livre ne fait que rappeler certaines règles du langage, aussi importantes au moins que celles de la grammaire et qu'appliquent tous ceux qui parlent et écrivent bien, mais dont on ne s'est pas assez occupé jusqu'ici en « certains endroits ».

A bon entendeur, salut !

Le Lehrerverein évangélique de la Suisse.

A côté du schweizerische Lehrerverein s'est formée une sorte d'alliance évangélique qui a siégé à Olten le 8 octobre dernier.

Il résulte du rapport présenté à cette session que le nombre des sociétaires est de 700, répartis en 22 sections : Schiess, St-Gall-Appenzell, Glaris, Thurgovie, Schaffhouse, Zurich, Kulm-Seethal, Zofingue, Bâle-Ville, Bâle-Campagne (deux sections), la Haute-Argovie bernoise, Frau-

brunnen, Seeland, Bas-Emmenthal, Haut-Emmenthal, Konolfingen, Thoune, Berne-ville, Guggisberg, Fribourg (district de la Singine), Fribourg (district du Lac).

Le comité triennal, élu à Olten, se compose de cinq membres : MM. Backofner, directeur de l'Ecole normale libre d'Unterstrass, Joss, vice-recteur à Berne, Bollinger-Auer à Bâle, Feldmann-Itts à Berne, Lutz-Schlatter à St-Gall. La Société compte 25 ans d'existence. Elle a pour organe : les *Feuilles pour l'Ecole chrétienne*, qui paraissent à Berne depuis 22 ans. Mais elle a fait d'infructueux efforts pour organiser des sociétés analogues dans la Suisse française. En revanche, elle compte une section d'affiliés dans la société formée des anciens élèves de l'Ecole normale libre de Peseux, près de Neuchâtel.

Parmi les questions traitées, se trouvait celle qui a été traitée dans plusieurs assemblées de notre Société romande et du schweizerische Lehrerverein : la question des enfants faibles d'esprit et pour lesquels plusieurs des opinants voudraient qu'on créât des écoles particulières ou des asiles spéciaux.

Nous trouvons bien plus raisonnable et *plus chrétienne* la solution donnée à la question par ceux qui disent que parquer les intelligences faibles c'est les affaiblir encore et qu'au lieu de créer des asiles spéciaux, mieux vaut placer ces enfants dans des familles honorables et compatissantes.

A. D.

Nécrologie de la Suisse romande.

Le 15 décembre 1887 s'éteignait à Martigny-ville, en Valais, M. Levrat, instituteur et ancien chef d'institution à Romont, au canton de Fribourg, dont il était originaire. M. François Levrat, allié à la famille du père Girard, avait fait ses études à l'école moyenne centrale de Fribourg et s'était voué avec zèle et succès à la carrière enseignante où la fortune ne lui demeura pas toujours fidèle ; c'est ce qui l'avait engagé à s'établir en Valais où il eut aussi quelques ennuis à subir. Mais ne connaissant pas avec détails la carrière parcourue par cet homme d'école intelligent et dévoué, depuis son départ de Romont, nous attendions qu'il nous vint du Valais une notice exacte sur les faits et gestes de notre ancien élève, et nous l'attendons encore.

Depuis lors un homme d'école, plus connu dans la Suisse romande, est décédé au Landeron, c'est M. Conrad Simonin, qui a enseigné, entre autres, avec zèle et intelligence, dans le Jura bernois et dans le canton de Neuchâtel, où il avait été appelé depuis quelque temps. M. Simonin était dans sa 55^{me} année. Notre correspondant du Jura nous en dira sans doute davantage, car cet instituteur de talent mérite mieux qu'une simple mention.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

L'Ecole normale et le moyen de former le corps enseignant.

« Ne vous rabaissez jamais : les autres s'en chargeront assez. » (*Ecole* 1884, p. 401.)

Au moment où l'Ecole normale de Porrentruy célébrait joyeusement le cinquantenaire de sa fondation, celle de Lausanne était en butte aux atta-

ques des instituteurs qu'elle a formés. Qu'a-t-elle fait pour mériter une agression aussi vive, elle, premier établissement d'instruction supérieure dû à l'initiative du peuple vaudois? N'a-t-elle pas répondu au but de ses fondateurs? n'a-t-elle pas fourni au canton de Vaud et même aux cantons voisins, un corps enseignant généralement à la hauteur de sa tâche? n'avons-nous pas assez d'adversaires cachés ou déclarés sans que nous nous flagellions nous-mêmes en faisant le procès de l'établissement cantonal où nous nous sommes formés? Si l'on peut juger des capacités du corps enseignant par son activité littéraire, l'éclosion annuelle de manuels qui sont entre les mains de nos écoliers ne dit-elle pas assez que les régents vaudois sont loin d'être fermés à toute initiative? Enfin, si l'on accuse l'École normale de déprimer les caractères par un régime trop réglementé, la vigueur de l'attaque ne proteste-t-elle pas contre cette atrophie intellectuelle dont on l'accuse? — Il paraît que toutes les infirmités que l'on découvre en cette pauvre École normale se sont manifestées depuis tantôt deux ans, sans que rien jusqu'alors fit soupçonner cette sénilité subite. Quelques propositions d'abord timides, puis plus fermes, se sont fait jour; elles ont trouvé de l'écho, et maintenant il est de bon ton, parmi un certain nombre de collègues, de jeter sa pierre à l'établissement qui les a faits ce qu'ils sont. Laissons à d'autres le soin de le démolir; ne nous associons pas à ses détracteurs.

I

C'est une vérité élémentaire qu'il faut à chacune des manifestations de l'activité humaine une préparation spéciale, qui s'acquiert dans des établissements créés pour répondre à ces exigences multiples : aux médecins, les écoles de médecine et les hôpitaux; aux ingénieurs, les écoles polytechniques et des usines; aux pasteurs, les écoles de théologie et des chaires; aux régents, des écoles spéciales qu'on appelle écoles normales. Ces dernières doivent remplir deux conditions qu'on n'exige pas des autres : elles doivent former des maîtres d'école, c'est-à-dire, en premier lieu, des hommes instruits; puis elle doit les habituer à communiquer leurs connaissances à d'autres, non pas, du haut d'une chaire, à des jeunes gens cultivés, mais aux enfants, étrangers à ce qui constitue l'instruction et n'en soupçonnant pas même la nécessité. Les premières, au contraire, fournissent à ceux qui les fréquentent un ensemble de connaissances qui devra leur permettre de poursuivre la carrière à laquelle ils se destinent; il ne s'agit pas pour eux d'acquérir pour communiquer, mais seulement d'acquérir pour utiliser. Les buts à atteindre étant fort différents, la préparation à ces carrières doit différer considérablement.

Outre une culture générale suffisante, il faut, pour réussir dans l'enseignement, avoir la vocation; si l'on embrasse cette carrière comme pis-aller, ou sans y être incliné par un goût prononcé, on ne deviendra jamais qu'un médiocre instituteur. C'est dire que le choix de cette carrière doit se faire à une époque où les aptitudes se sont dessinées et où la voix intérieure se fait entendre. Destiner un jeune homme dès l'âge de 13 ou 14 ans, peut-être avant, à l'enseignement, c'est engager son avenir, c'est le lancer dans des études dont quelques-unes sont étrangères à la carrière qu'il fournira, c'est lui préparer un avenir gros de déceptions.

Ces considérations sont émises pour combattre l'opinion de ceux qui pensent que le futur régent pourra se former dans les collèges communaux et perfectionner son éducation pédagogique à l'école industrielle, au col-

lège cantonal ou au gymnase, vers 17 ou 18 ans. Il n'est pas besoin de supprimer l'École normale pour arriver à ce résultat, car actuellement les collèges communaux peuvent y faire entrer de plain-pied, en 3^{me} classe, leurs élèves dont les bulletins de sortie sont suffisants; une trentaine seulement sur les 104 élèves régents actuellement dans l'établissement ont profité de cette faveur. La raison de ce peu d'empressement n'est pas difficile à trouver : Les élèves des collèges communaux appartiennent généralement à la classe aisée, qui n'a aucun désir de lancer ses enfants dans l'enseignement primaire : il est trop peu lucratif; l'École normale, au contraire, se recrute parmi les enfants de familles pauvres : ils n'ont pas pu fréquenter les établissements secondaires. Les mêmes considérations s'appliquent aux élèves régents et aux écoles supérieures de jeunes filles. Elles me permettent de craindre que la préparation des futurs instituteurs, dans les collèges communaux, ne se fera pas aussi facilement que les partisans du système l'espèrent : il faudrait fixer la carrière du jeune homme à un âge où ses aptitudes ne se sont pas encore dessinées. et faire de grands sacrifices pour faciliter dans une large mesure, aux enfants pauvres, la fréquentation des établissements secondaires.

II

Les études dans les collèges communaux, malgré toutes les facilités accordées aux enfants pauvres, sont coûteuses : coûteuses en achat de matériel, coûteuses parce qu'elles exigent pendant de longues années une fréquentation assidue qui prive les parents des forces de leurs enfants. Elles peuvent devenir fatales aux intéressés en lançant dans des carrières déjà encombrées une foule de jeunes gens qui ont déjà coûté gros à leurs parents. Si l'on envisageait l'instruction secondaire comme un utile auxiliaire des carrières manuelles, je considérerais comme avantageuse la fréquentation des collèges par le plus grand nombre possible de nos élèves intelligents; mais chacun sait que presque tous ceux qui ont acquis les rudiments des sciences, croient de leur dignité de poursuivre leurs études afin d'arriver à une position sociale : s'instruire pour rester cordonnier, agriculteur ou vacher dans nos montagnes, c'est le comble de la dérision ! Voilà le raisonnement, sinon formulé, du moins ébauché dans le cerveau de beaucoup de parents. — Il en résulte, pour moi, que ceux qui ont du temps et de l'argent à dépenser doivent envoyer leurs enfants dans les collèges; tandis que les pères qui n'ont pas le moyen de faire des sacrifices pécuniaires et qui ont besoin de leurs enfants à mesure qu'ils grandissent, doivent y regarder à deux fois avant de les lancer dans des études embrassant un grand nombre d'années.

Mais l'Etat fera des subsides aux élèves bien doués; il leur facilitera la poursuite d'une carrière; il leur ouvrira surtout celle de l'enseignement, me dira-t-on. — Est-ce bien le moyen de relever leur caractère que d'habituer les jeunes gens à compter sur le secours de l'Etat? N'y a-t-il pas quelque chose de débilitant pour la dignité à recevoir pendant de longues années des aumônes sous forme de subsides ou de bourses, peu importe le nom? Est-ce bien le rôle de l'Etat de subsidier pendant longtemps des jeunes gens qui ne sont pas bien sûrs de suivre une carrière qui lui soit utile? — Malgré les subsides, il n'y aura jamais que les enfants habitant les villes qui ont des collèges, ou les villages voisins, qui profiteront des faveurs de l'Etat; ceux des localités écartées ne pourront que dans une faible proportion fréquenter ces établissements. Il y aura donc inégalité

de traitement résultant de la topographie du pays. Avec le système préconisé par les novateurs, il y aura bel et bien des faveurs accordées aux citadins au détriment des campagnards ; de plus, il n'y aura que les enfants dont les parents assez aisés peuvent faire des sacrifices, qui embrasseront peut-être la carrière de l'enseignement. Or, pour une foule de garçons bien doués, l'enseignement est une ressource ; il leur promet non pas la fortune, mais du moins une position qui pour beaucoup est supérieure et préférable à celle qui les attend s'ils doivent rester au village. En demandant d'eux qu'ils se décident à 13 ou 14 ans à entrer dans l'enseignement, puis qu'ils s'astreignent à poursuivre régulièrement et à recevoir non moins régulièrement les subsides de l'Etat jusqu'à 19 ou 20 ans, vous leur fermez hermétiquement cette issue ; aucun d'eux ne s'engagera dans cette voie ; vous écartez du coup de l'enseignement une foule de jeunes gens qui l'auraient honoré. — Si l'on avait imposé aux élèves qui sont actuellement sur les bancs de l'Ecole normale l'obligation de se préparer à leur carrière dès l'âge de 13 ans, même en leur accordant de copieux subsides, je crois que les trois quarts, au moins, seraient ailleurs que dans cet établissement. Reportons-nous à nos débuts : combien, parmi les 600 à 700 régents actuellement en fonctions, auraient embrassé cette carrière s'ils avaient dû s'y consacrer à 13 ans ? — Je vois dans la proposition de faire commencer dans les collèges communaux la préparation du corps enseignant un danger et une injustice : un danger, parce qu'on n'est pas sûr que le recrutement sera suffisant ; une injustice, parce qu'elle exclut les enfants pauvres, surtout ceux qui sont éloignés des collèges.

(A suivre.)

G. COLOMB, régent.

GENÈVE

Correspondance genevoise. — Travaux manuels.

Nous avons eu, jeudi matin, 19 janvier, l'inauguration de la seconde série des cours de la « Société pour la propagation des travaux manuels. »

M. Gavard, président du Conseil d'Etat et du Département de l'Instruction publique, assistait à la cérémonie en compagnie de M. Bouvier, directeur de l'enseignement primaire, et de Messieurs les inspecteurs.

M. Revaclier, président de la Société, a remercié le Département de l'Instruction publique de l'intérêt qu'il a toujours porté à nos travaux et à nos progrès ; puis il a fait en quelques mots l'historique de notre jeune Société.

Fondée en 1885 par un petit nombre de membres du corps enseignant, la Société a vu le nombre de ses adhérents s'augmenter rapidement. L'hiver dernier, plus de cinquante fonctionnaires de l'enseignement primaire s'étaient inscrits pour suivre le cours ; beaucoup durent y renoncer, faute de place. Les résultats de l'an dernier ont été bien satisfaisants au point de vue des travaux exécutés et fort réjouissants et encourageants par l'accueil que nos essais ont rencontré auprès de nos autorités municipales et cantonales. On sent que cette innovation est comprise et désirée par la classe intelligente de notre pays ; s'il reste encore trop de vague dans son application, un peu d'incertain dans les résultats probables, nous avons tout lieu de croire que l'idée est en bonne voie de réalisation et que l'introduction des travaux manuels dans toutes nos écoles n'est plus qu'une question de temps.

Aujourd'hui notre Société compte une centaine de membres, sur lesquels soixante peuvent suivre les cours cet hiver. Ces soixante membres actifs sont divisés en quatre sections égales qui travailleront à tour dans les deux salles qui nous sont gracieusement prêtées par la ville et qui contiennent chacune quinze établis.

« Courage donc, amis, dit en terminant M. Revaclier, nous avons l'avenir devant nous ; noblesse oblige, si nous avons pris l'initiative de ces cours, le Département de l'Instruction publique et l'autorité municipale de la ville de Genève nous ont prêté leur concours pécuniaire et leurs locaux ; à nous de travailler et de montrer que nous sommes dignes de ce puissant appui, que nous comprenons et désirons le progrès, un progrès utile, nécessaire même à introduire dans les écoles de notre canton. »

M. le Président du Département de l'Instruction publique est heureux de voir un si grand nombre d'adhérents à notre cause ; nos fonctionnaires, surtout ceux de la campagne, qui s'imposent ainsi volontairement un travail, un déplacement et des dépenses extraordinaires, prouvent qu'ils s'occupent de l'avenir de leurs classes, qu'ils considèrent leur tâche comme une mission honorable et aimée, et qu'ils tiennent à donner eux-mêmes un enseignement qui ne pourrait que perdre en passant par le canal d'hommes de métier naturellement ignorants de tout principe pédagogique.

La nouvelle branche que nous introduisons dans nos écoles est appelée certainement à rendre de grands services ; nous n'y voyons pas seulement un moyen de développer certaines facultés de l'enfant, de tourner ses goûts et ses aptitudes du côté des métiers manuels, beaucoup trop négligés chez nous, ou plutôt par nous ; nous y voyons un puissant moyen de discipline. L'enfant considérera toujours le travail manuel comme une récréation, comme un jeu. Il trouvera dans ces exercices faciles et bien gradués un intérêt nouveau, une satisfaction au besoin constant qu'il a de mouvement et de changement. C'est donc, en réalité, une branche à la fois hygiénique et moralisante. Moins de sujets d'impatience pour le maître, moins de gronderies, moins de punitions, partant plus de bonne humeur, plus de gaieté, plus de satisfaction réciproque, plus de bons souvenirs à livrer à sa mémoire.

M. le Président du Conseil d'Etat termine en nous assurant de l'appui de ce corps : « Soyez certains, Messieurs », dit-il, « que le Conseil d'Etat examinera toujours toutes vos demandes avec intérêt et soin et qu'il fera toujours pour vous ce qu'il sera possible de faire ».

M. Gilliéron, directeur du cours, ajoute quelques mots : « Ce n'est pas seulement au point de vue physique et moral qu'il est bon d'introduire les travaux manuels dans nos écoles, mais aussi à celui de la compréhension d'une foule de choses abstraites qui ne disent rien à l'enfant, qui ne sont pour lui qu'un échafaudage de raisonnements creux ou obscurs. On est étonné de la quantité de difficultés arithmétiques et de théorèmes géométriques qui peuvent être expliqués, raisonnés, compris facilement, clairement par le moyen des petits objets en papier, en carton, en bois ou en fil de fer que l'élève le moins doué saura bientôt fabriquer lui-même : surface du carré, du rectangle ; transformation d'un parallépipède quelconque en rectangle ; démonstration de la surface du triangle ou de celle des polygones réguliers ; carré de l'hypoténuse et même au-delà de ce terrible pont, — que tous ne passent pas aussi facilement que celui d'Avignon, — tout cela en pliant ou en coupant une simple feuille de papier. »

M Gilliéron remercie ceux de ses collègues qui ont suivi le cours l'an dernier, de la bonne volonté qu'ils ont toujours montrée, de la bonne entente et de la bonne humeur qui n'a jamais cessé de régner dans les ateliers ; il espère, il ne doute pas qu'il en sera de même cette année avec les nouvelles sections.

Ces quelques paroles échangées, les sections se dirigent vers leurs ateliers respectifs et, après avoir entendu les explications préliminaires, s'arment gaiement de la scie, du rabot, du couteau à carton ou du pinceau à coller.

Nous invitons vivement nos collègues de la Suisse à venir jeter un coup d'œil à notre local du Grütli ; non pas que nous ayons des merveilles à leur présenter, mais pour qu'ils se rendent compte de la facilité avec laquelle on peut faire le premier pas dans la voie de l'introduction des travaux manuels dans nos écoles. Jusqu'à présent ce sujet est resté à l'état de projet bien vague, bien général ; il laissait les maîtres dans une gênante perplexité, il était la terreur, l'épée de Damoclès des municipalités économes. Qu'est-ce donc que ces travaux manuels ? Ce mot seul fait surgir des idées de vastes ateliers, de locaux coûteux, d'établissements nouveaux, de matériel varié, de difficultés insurmontables au point de vue des déboursés pour leur création. Mais quand on a vu, quand on a compris on est persuadé qu'il est possible de commencer presque sans frais, et que la forte dépense pourra se faire peu à peu sans qu'il y ait trop de temps perdu et surtout sans qu'on puisse dire : « Qu'est-ce donc que cette chimère qui promet beaucoup de dépenses certaines et des résultats imaginaires ? rien n'a encore été fait, n'est-ce pas folie de se lancer ainsi dans l'incertain ? »

(A suivre.)

CH. THORENS.

NEUCHÂTEL

Questions à l'étude.

L'article intitulé « Conférences scolaires », paru dans l'*Educateur* du 1^{er} décembre 1887, signé L. L., nous suggère quelques réflexions que nous vous prions de vouloir bien insérer dans un de vos prochains numéros.

En notre qualité de représentants du corps enseignant neuchâtelois pour l'exercice courant, nous remercions votre correspondant pour la sympathie et l'énergie avec lesquelles il prend la défense des conférences pédagogiques, dont la suppression serait considérée, par tous les amis de l'instruction publique, comme un acte regrettable, privant les membres du corps enseignant d'un des plus puissants moyens de développement qui soient à leur portée, et nos écoles des conséquences heureuses de ce développement.

Si nous abondons pleinement dans les idées émises par M. L. L. au sujet des conférences et de la première question soumise à l'étude des éducateurs de la jeunesse, nous sommes, en revanche, loin d'être d'accord avec ce qu'il dit de la seconde question, qu'il qualifie, d'inopportune pour le fond, et d'étrange pour la forme. Nous ne pouvions laisser passer ces deux mots, renfermant deux grosses accusations à notre adresse, sans donner quelques explications et indiquer notre manière de voir.

Disons d'abord que le choix des deux questions et plus particulièrement de la seconde, fait, comme d'habitude, avec le concours du Département

de l'Instruction publique, a donné lieu à une longue et sérieuse discussion, non que cette deuxième question parût inopportune ou étrange, mais bien plutôt parce qu'elle nous semblait difficile à traiter, vu le caractère social de sa première partie.

Nous reconnaissons, cependant, qu'il ne suffit pas de dire: « le Comité central a choisi cette question après mûres réflexions, » pour prouver qu'il a eu raison; c'est pourquoi nous nous permettons de discuter les critiques qui l'ont accueillie.

Elle n'est ni nouvelle, ni opportune, nous dit-on. Nouvelle! non; nous le savions, et il serait inutile de vouloir le nier: mais est-elle opportune? — Oui, répondrons-nous; votre correspondant, du reste, est parfaitement d'accord avec nous, lorsqu'il dit: « Néanmoins, il est toujours bon de revenir sur ce sujet important, de reprendre l'étude de ces principes qui sont à la base de la pédagogie. » C'était et c'est encore notre sentiment, d'autant plus qu'il nous paraît possible d'introduire dans le débat, la question rarement étudiée par nous, de l'autorité de l'instituteur en matière éducative. Notre opinion a été celle de nombreux collègues, et les renseignements qui nous sont parvenus de divers côtés nous permettent de dire combien a été vif l'intérêt porté par une partie du corps enseignant à l'étude de ce premier point de notre deuxième question ainsi énoncé: Quelle est la mission éducative de l'instituteur et la part d'autorité paternelle qui doit lui être déléguée?

Il est bon, du reste, d'attendre les rapports traitant la matière et la discussion générale qu'ils provoqueront, avant d'engager l'opinion de la Société pédagogique à ce sujet. Disons pourtant, qu'à notre avis, rien n'est moins étrange que de vouloir une bonne fois être fixé sur les exigences de l'école en matière éducative et sur les droits qu'on lui reconnaît pour y satisfaire. Nous connaissons des gens bien intentionnés, nous voulons le croire, qui n'accordent à l'école aucun droit éducatif; nous en connaissons d'autres qui, au contraire, la rendent responsable de tous les méfaits dont la société moderne est affligée. Or, nous ne comprenons pas d'école sans éducation, ni d'éducateurs sans autorité; et nous croyons avec M. L. L. que cette autorité est déléguée à l'instituteur par les lois; mais nous pensons qu'elle ne peut être considérée comme une autorité propre n'ayant aucune sanction et pouvant nous être refusée par ceux qui ne sont pas les amis de l'école. Cette autorité légale, reconnue par M. L. L., nous le répétons est précisément ce que nous demandons; nous sommes donc bien près de nous entendre: seulement nous estimons que tout droit découlant de la loi est consenti par le peuple, et, par suite, que l'autorité accordée à l'école par le peuple et exercée par les conseils scolaires est une délégation d'autorité paternelle. L'école est la fille de la société, c'est-à-dire de l'ensemble des familles; vouloir les considérer comme deux institutions indépendantes, jouissant chacune d'une autorité propre spéciale, nous paraît une thèse inadmissible. Seule, la famille peut revendiquer ces droits primordiaux, appelés l'éducation et l'instruction, et ce n'est qu'ensuite de son libre consentement que l'école l'a remplacée partiellement en se chargeant d'une partie de ses devoirs et en recevant, pour les remplir, une part proportionnelle de droits. C'est là notre opinion intime, c'est aussi celle des sections pédagogiques de Neuchâtel et du Val-de-Ruz, c'est-à-dire celle, quoi qu'on en dise, d'une respectable et consciencieuse minorité, si même il est bien prouvé que ce soit la minorité; nous le verrons du reste aux conférences générales d'automne, où

la question sera, nous voulons l'espérer, sérieusement discutée, malgré l'accueil un peu froid qu'elle a reçu de quelques instituteurs et les critiques de votre correspondant.

Nous sommes, en revanche, d'accord avec l'opinion émise par M. L. L. concernant les moyens disciplinaires, et nous avons la conviction que cette partie de la question sera, malgré les difficultés qu'elle présente, une occasion pour chacun de travailler au progrès de l'école populaire. Nous nous réservons d'y revenir plus tard, si nous pouvons espérer intéresser vos lecteurs, auprès desquels, par la même occasion, nous nous excusons de la longueur de notre lettre.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise :

Le Secrétaire,
HENRI CALAME, instit.

Le Président,
STUCKI.

JURA BERNOIS

L'Inspectorat dans le canton de Berne.

S'il est une question qui mérite d'être abordée consciencieusement et à fond, c'est celle de l'enseignement primaire, car d'elle dépend, en grande partie, l'avenir d'un pays. Les esprits calmes et sensés, à quelque parti qu'ils appartiennent, comprennent qu'on ne fera jamais assez d'efforts pour le fortifier, pour le soutenir.

Si, dans la plupart de nos écoles, les enfants reçoivent une instruction pratique et sérieuse, nous devons ce résultat aux autorités dirigeantes : à l'Etat d'abord, qui nous a donné l'école obligatoire et gratuite, à ses fonctionnaires zélés, dévoués, aux inspecteurs et aux instituteurs primaires.

Les inspecteurs primaires sont, paraît-il, destinés à subir le même sort que les sous-préfets de France car, dans le but de faire des économies, le directeur des finances bernoises demande la suppression de l'inspectorat. Evidemment, si le système actuel est mauvais, il doit périr; au contraire, s'il est bon, on doit le conserver.

D'aucuns prétendent que l'inspectorat est en grande partie la cause du rang — fort peu honorable — qu'occupe le canton de Berne dans l'échelle fédérale de l'instruction publique.

Chacun sait, cependant, que pour assurer à l'instruction primaire une marche à la fois rationnelle et progressive, il faut :

1. Fixer un temps d'école raisonnable et non dérisoire. — 2. Chercher à obtenir une fréquentation régulière en été comme en hiver. — 3. Mettre à la disposition du corps enseignant les moyens d'enseignement nécessaires à l'étude de chaque branche du programme. — 4. Former de bons régents et de bonnes institutrices. — 5. Elaborer un plan d'études répondant aux besoins de la vie pratique. — 6. Confier la surveillance des écoles à des hommes du métier.

Si nous examinons chacun de ces facteurs, nous verrons que tous ont leur part de responsabilité dans les attaques formulées contre l'inspectorat.

La loi scolaire actuelle oblige l'enfant à fréquenter l'école dès l'accomplissement de sa sixième année jusqu'à l'âge de quinze ans révolus, avec cette restriction que, dans certains cas particuliers, la Direction de l'édu-

cation peut autoriser des exceptions. Si cette loi était mise en vigueur, l'enfant aurait donc neuf ans pour étudier les matières contenues dans le programme primaire. Or, qu'arrive-t-il ? Si l'on déduit de ces neuf années scolaires les trois mois annuels de vacances, ce qui fait un total de vingt-sept mois, le temps de la fréquentation se réduit facilement à sept années d'école. Et ce n'est pas tout ! Avec cette loi trop libérale, il est encore loisible aux écoliers de disposer du sixième et parfois même du tiers des heures de classe de toute une période. Calculez les heures d'absence qui résultent de cette disposition incompréhensible et retranchez le temps trouvé de notre précédent chiffre de sept années. Vous arrivez au chiffre insuffisant de six années, admettons six années et demie. Vous avouerez que si le canton de Berne occupe le dix-septième rang en matière d'instruction publique, il n'y a pas lieu d'en être stupéfait.

La fréquentation de nos écoles laisse aussi beaucoup à désirer. En maints endroits, et particulièrement dans la partie française, agricole et industrielle du Jura, cette fréquentation devient dérisoire. En été, le temps d'école est au-dessous de toute critique. Quels résultats attendre d'un enseignement de douze semaines ! souvent bien réduites grâce aux nombreuses absences ?

Les causes d'irrégularité dans la fréquentation sont très nombreuses et presque insaisissables. Qui sondera le cœur et la malice des enfants inscrits dans les registres d'école ? Qui s'introduira dans le sein des familles pour y distinguer la nécessité du mauvais vouloir ou de l'indifférence ?

Sans toucher à la question sociale, on peut, à juste titre, attribuer l'insuffisante fréquentation scolaire dans notre Jura, d'abord à l'apathie des parents et au manque de sévérité de la loi. Quand on songe que la fréquentation s'est élevée, en été, de 40 à 80 0/0, peut-on rendre les inspecteurs responsables des nombreux abus qui ont été commis ?

Les moyens d'enseignement sont les outils de l'instituteur. Si toutes les écoles du canton sont en général pourvues d'un matériel suffisant, à qui devons-nous ce réjouissant résultat ? sinon aux inspecteurs primaires, qui toujours ont combattu la négligence de certaines communes à se procurer les moyens d'enseignement généraux indispensables !

Parmi les ennemis de l'inspection, on voit un certain nombre d'instituteurs. Mais ce ne sont généralement pas ceux qui travaillent avec le plus de dévouement à la prospérité des écoles. Si quelques membres du corps enseignant ne sont pas préparés suffisamment à la pratique de l'enseignement, la faute en est-elle aux inspecteurs ?

Il est une autre cause encore de la situation de l'instruction primaire. Pour assurer à l'école une marche progressive, il faudrait que l'instituteur se consacrait entièrement à l'éducation des enfants confiés à ses soins. Or, avec 700 à 1000 francs, est-il assez rétribué pour qu'il lui soit possible de consacrer ainsi tout son temps à l'école ?

On sait au prix de quels sacrifices les Etats-Unis d'Amérique sont parvenus à organiser un admirable mode d'enseignement populaire. L'Etat de Nevada, par exemple, paie ses instituteurs de première classe à raison de 507 fr. 35 c. par mois (les institutrices reçoivent 385 fr.) et le minimum du traitement annuel dépasse partout 1500 fr.

Si l'on supprime les inspecteurs, à qui sera dévolue l'importante et délicate mission d'examiner nos écoles ? C'est, sans contredit, à des hommes d'école qu'il faut donner cette tâche, à des hommes compétents en la matière et non pas à des magistrats, à des médecins, à des avocats, des pé-

dagogues de canapé, quand l'importante fonction d'inspection devrait être la récompense de services rendus à l'école par des instituteurs primaires capables d'apprécier la juste valeur d'une classe, et de comprendre au premier coup d'œil le degré de développement respectif de chaque enfant.

La surveillance des écoles dans notre canton fut d'abord abandonnée au clergé et à des commissions locales, dont l'incompétence ne devait pas tarder à se manifester et en a provoqué la suppression.

Est-ce à ce système qu'on voudrait ramener le pays ? Celui des commissaires d'école n'a pas été plus avantageux à l'instruction publique.

Il suffira de dire que chacun appréciait les résultats à sa manière et souvent au point de vue de sa propre profession. Serait-ce pour en revenir aux commissaires d'école que quelques grincheux demandent la suppression de l'inspection ?

On dit à l'appui de la suppression que l'inspection n'est pas populaire ; est-ce assez naïf ? Certes, ce n'est pas toujours facile à une institution de devenir populaire et il en est qui le sont devenues sans l'avoir mérité, sans que leurs fondateurs l'aient voulu même, eux qui sont restés les premiers surpris de leur renommée. Combien d'autres, au contraire, d'une utilité incontestable, ont toujours été impopulaires parce qu'une population aveugle n'en a jamais voulu reconnaître les bienfaits ! Quelle institution, dans notre canton, est vraiment populaire ? Les huissiers, les gendarmes etc., sont-ils populaires ? Et cependant personne ne songe à supprimer ces utiles fonctionnaires. Le gouvernement n'est jamais populaire dans certains milieux, faut-il supprimer le gouvernement ? La propriété n'est pas populaire chez les anarchistes, faut-il l'abolir ? L'obligation de fréquenter l'école est loin d'être populaire, faut-il la supprimer ? Et nous autres, instituteurs, sommes-nous populaires ? Il faut donc nous supprimer aussi ?

Ah ! Messieurs les inspecteurs, acceptez tout ; ne parlez jamais d'application complète de la loi scolaire, de fréquentation régulière, de répression des absences etc... ce sera le meilleur moyen de vous rendre populaires ! Lors de vos inspections, n'adressez plus d'observations ; aux instituteurs ennemis de tout contrôle, ne leur signalez plus les points faibles de leur enseignement ; ne dénoncez plus les négligences qu'ils commettent, mais signalez toujours avec éloge les services qu'ils ont rendus ; fermez les yeux sur les abus que commettent certaines communes et commissions scolaires au lieu de les réprimer énergiquement et, croyez-m'en, ce sera un puissant moyen d'augmenter votre popularité.

L'inspection, au dire de ses détracteurs, n'a pas réalisé tous les fruits ou tous les avantages qu'on en attendait. Certes, il faut avoir une piètre idée de l'activité et de l'énergie déployées par nos inspecteurs depuis 1856 jusqu'à nos jours, pour oser avancer pareille assertion. Quand on songe à l'active campagne dirigée par eux contre l'incurie des communes pour les obliger à remplir leurs devoirs, au grand nombre d'écoles qu'ils ont fait bâtir et que, grâce à une énergique répression des absences, la fréquentation s'est élevée de 40 à 80 % pendant l'été, on ne peut refuser à ces modestes fonctionnaires un juste tribut d'éloges.

On parle des dépenses qu'occasionne l'inspection. Le canton de Berne en serait-il arrivé à ce point qu'il faille rogner au budget de l'instruction publique une somme de 36 000 francs pour soulager la caisse de l'Etat ? C'est donc en matière d'instruction que l'Etat veut paraître économe de son argent ? Mais c'est ailleurs qu'il doit chercher des économies pour ne point travailler à rebours.

Parmi les cantons plus avancés que Berne, il en est qui sont placés dans des conditions sociales et topographiques beaucoup plus favorables; d'autres ont institué des cours de répétition obligatoires pour les jeunes gens de seize à dix-neuf ans, cours qui rendent chaque année de grands services. Du reste, il ne faut pas croire que notre canton reste stationnaire en matière d'instruction. Les cantons avancés font chaque année des progrès. Berne, pour maintenir son rang, en réalise nécessairement aussi.

Si les examens de nos écoles sont superficiels, c'est parce que le travail de bureau des inspecteurs est considérable et ne leur permet pas de visiter les écoles assez souvent. Quelques instituteurs, voulant alléger ce travail, ont proposé de supprimer la publication du rapport officiel annuel, mais ce serait, à notre humble avis, commettre une faute grave.

Dans son bel ouvrage sur « l'Instruction du peuple », M. E. de Laveleye écrit à ce sujet : « La publication du rapport général annuel forme un stimulant des plus énergiques. Ce document intéressant contient en effet des rapports de tous les inspecteurs, qui rendent compte de la façon dont l'instruction est donnée dans chaque district scolaire et souvent dans chaque école. Les lacunes, les négligences sont dénoncées sans pitié, les services rendus signalés avec éloge, et la publicité complète est ainsi la peine la plus sévère pour les uns, la récompense la plus efficace pour les autres. Ce n'est pas le statisticien seul qui a lieu de se réjouir de cette publicité salutaire. Les autorités scolaires et le public, instruits de la situation actuelle des choses, peuvent immédiatement porter remède aux abus et introduire à temps les réformes nécessaires. »

A notre avis, le meilleur moyen d'alléger le travail des inspecteurs, c'est d'augmenter leur nombre. La caisse d'Etat en souffrirait un peu, mais l'école n'y gagnerait-elle pas ?

Avant de terminer cet exposé dont nous reconnaissons humblement l'imperfection, nous voudrions dire un mot encore sur le mode d'inspection de nos écoles. Il nous semble que, lors des inspections, l'instituteur n'est pas suffisamment consulté ! Il est cependant évident que personne, mieux que lui, n'est à même d'apprécier d'une manière plus sûre le développement de ses élèves. Nous ne pouvons toutefois confier au régent la direction de l'examen, et pour cause. Nous voudrions qu'il lui fût permis d'intervenir dans différents cas, quand, par exemple, un élève timide se laisse impressionner ou qu'un inspecteur ne reste pas dans les limites du programme. Pourquoi aussi le régent ne serait-il pas appelé à la correction des travaux écrits et à donner son avis quant à leur valeur ? Ce droit que nous réclamons pour l'instituteur n'est que très légitime ; il lui permettrait de faire d'utiles remarques et de recueillir de précieuses indications sur les points faibles de son enseignement.

Si nos législateurs veulent tenir compte du vœu formulé par le corps enseignant bernois dans son immense majorité ils maintiendront l'inspectorat.

E. VAUCLAIR, instituteur.

BIBLIOGRAPHIE

*Une nouvelle grammaire allemande à l'usage des Français*¹.

M. Sahli, directeur de l'Ecole secondaire à Bienne, de cette ville de l'avenir, vient de publier une grammaire allemande à l'usage des Français

¹ *Deutsches Sprachbuch für französische sekundar- real- und progymnasial Klassen*, par J. Sahli. Bienne, 1887.

qui, nous en sommes persuadé, sera aussi la grammaire de l'avenir. Mais il faudra détruire bien des préjugés avant de l'introduire dans nos écoles, car, avec ce livre, les maîtres devront travailler plus qu'ils ne le faisaient jusqu'à maintenant; ils devront surtout connaître à fond la langue qu'ils enseignent. Il faudra aussi convaincre les défenseurs de cette bonne et douce vieille routine qu'on n'apprend pas plus une langue en six mois qu'on ne se l'approprie à l'aide des phrases niaises à l'Ollendorff et à la Favre.

Le livre de M. Sahli marque une nouvelle phase dans la manière d'enseigner l'allemand aux Français, en Suisse. Comme nous, l'auteur est persuadé qu'on ne peut se rendre maître d'une langue qu'en l'étudiant principalement dans les auteurs, en lisant beaucoup et en faisant aussi peu de grammaire que possible dans les premières années pour ne pas dégoûter et embrouiller les jeunes élèves. Un enfant qui commence à parler avec sa mère ignore absolument jusqu'à sa sixième année les règles de sa langue, et cependant il s'exprime plus aisément et plus élégamment que tous les disciples d'Ollendorff. M. Sahli a parfaitement compris cela en suivant dans son cours l'ordre naturel, c'est-à-dire en commençant par la lecture puisque avant tout l'élève doit s'habituer à une bonne prononciation.

Les 54 morceaux de lecture sur lesquels roule essentiellement l'enseignement des deux premières années, témoignent que l'auteur a réellement compris sa tâche: ils ne sortent pas du cadre des connaissances d'un enfant de 10 à 12 ans et son gradués avec ce bon sens pratique qui veut que l'élève apprenne une langue étrangère comme sa langue maternelle, en procédant du connu à l'inconnu.

En résumé, la grammaire de M. Sahli est appelée à rendre de réels services à l'enseignement de l'allemand et, pour cette raison, nous la recommandons chaleureusement à l'attention de toutes les commissions d'éducation de la Suisse romande.

Theo. ZOBRIST.

Le Guide pratique pour l'enseignement méthodique des ouvrages de mains, par M. Anna Kuffer, est un exposé clair d'une méthode rationnelle et pratique. L'intuition y joue un grand rôle; les exercices sont bien gradués: les leçons données de cette manière ne manqueront pas d'être fort intéressantes et utiles.

Les *formes* des patrons (certaines chemises, par exemple) ne nous paraissent pas irréprochables. Nous croyons aussi que le *choix* des ouvrages à exécuter et la *répartition* du programme pourraient subir quelques modifications selon les exigences des différentes localités. — Mais, son titre l'indique, cet ouvrage est un *guide*, et il rendra de grands services à toute institutrice intelligente qui saura s'inspirer de la méthode et en faire une application appropriée aux besoins des jeunes filles qu'elle enseigne.

A. R.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Degré inférieur.

LEÇON DE CHOSSES. — *Le bœuf.*

CANEVAS. — ... bœuf quadrupède domestique de grande taille
.... aspect lourd tête ... armée cornes recourbées pieds

... terminent sabot fendu a une queue pelage offre couleurs. bœuf a mangé, ... rumine. rend de grands services ... l'homme ... l'attelle ... char traîne charrue. chair forme ... excellent aliment. peau donne ... cuir. ... nourrit ... bœuf ... foin ... d'herbe. femelle nomme vache petit, veau.

Sujet analogue : *La chèvre.*

Degré intermédiaire.

La chaussure.

PLAN. — Son but. — Chaussure qu'on porte dans la rue (bottes, bottines, souliers, socques, sabots). — Chaussure de chambre (pantoufles, babouches). — Matières qui servent à confectionner les chaussures (cuir, feutre, drap, lisières, bois, clous, chevilles en bois, élastiques, crochets, œillets, cordons, etc.). — Soins à donner à la chaussure (cirer, graisser, etc.) — La chaussure chez les anciens et au moyen âge (sandales, souliers à la poulaine, etc.).

Sujet semblable : *La coiffure.*

Degré supérieur.

Histoire d'un cocon racontée par lui-même.

RÉSUMÉ. — Formation. — Mort de la chrysalide (en exposant le cocon pendant quelques minutes dans une étuve chauffée par la vapeur d'eau.) — Séchage des cocons. — Bain dans une bassine d'eau à 90° (pour décoller les fils). — Prise de ces derniers au moyen d'un petit balai. — Réunion de six fils, qui se soudent pour n'en former qu'un. — Enroulement des fils autour d'un dévidoir — On a la soie *grège*. — Moulinage (opération qui consiste à passer la soie entre les branches d'une *pince* garnie de drap, pour polir la surface des fils). — Doublage de ceux-ci, qui sont ensuite tordus (avec un système de bobines). — Mise en écheveaux. — Teinture ou blanchiment (acide sulfureux). — Tissage. — Vente de l'étoffe. — Confection d'une pièce de vêtement (pour les jeunes filles, une robe; pour les garçons, un gilet ou une cravate). — Récit de l'emploi de ce vêtement. — Usure et fin. — Chiffonnier. — Réflexions finales.

Sujet analogue : *Histoire d'un grain de chanvre.*

Pour que ce genre de sujets présente quelque attrait, il est de toute nécessité de faire parler les choses comme des personnes. Ici, il faudra indiquer surtout les impressions que le cocon est censé éprouver après chaque opération.

X.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur. — 1^{re} division.

1. Combien de lettres ont ensemble les mots *papa* et *maman*? *fenêtre* et *table*? etc. Combien en ont-ils lorsqu'ils sont au pluriel?
2. Combien le mot *crayon* a-t-il de lettres de plus que le mot *étui*? *escalier* que *degré*?
3. Indiquer deux nombres qui fassent ensemble 11, 13, 14, etc.?
4. Indiquer deux nombres dont la différence est 3, 4, 5, etc.?
5. François a 13 ans et Louis 4 ans de moins; quel est l'âge de Louis?
6. Jules a 11 ans; dans combien d'années aura-t-il 16 ans?
7. Combien font 2 fois (3, 4, etc.) la moitié de 6?
8. Combien de jambes ont ensemble 4 *bipèdes* et 1 *quadrupède*?

2^e division.

1. Compter par 3 (4, 5, etc.) en partant de l'unité, de 2 ou de 3, etc. ?
2. Dans une prairie paissent 25 vaches, 9 bœufs et 5 veaux. Combien d'animaux paissent dans cette prairie ?
3. Combien y a-t-il de vaches de plus que de bœufs ? de plus que de veaux ?
4. Charles a été malade pendant 8 semaines l'année dernière. Pendant combien de semaines a-t-il été en santé ?
5. Louis a cassé 47 noix, 9 étaient mauvaises. Combien étaient bonnes ?
6. Combien de jours en 5 semaines et 3 jours ?
7. Combien de tiers en 9 (7, 6) entiers ?
8. Combien de quarts en 6 (7, 8) entiers ?
9. Combien 15 tiers font-ils d'entiers ?
10. Combien 24 quarts font-ils d'entiers ?

1. Une famille est composée de 4 personnes ; le père gagne 542 fr. par an, la mère 197 fr., l'aîné des fils 209 fr. et le cadet 98 fr. Quel est le gain total de la famille ?
2. Mon voisin a récolté 908 l. de vin. Il en a revendu 529 l. ; combien lui reste-t-il de l. ?
3. Si un cheval mange 6 l. d'avoine par jour, combien ce cheval mangera-t-il de litres en 38 semaines ?
4. Combien a-t-il fallu de jours à un ouvrier pour faire 513 m. d'ouvrage, s'il faisait 9 m. d'ouvrage par jour ?

Degré intermédiaire.

- Calcul oral.* — 1. Un ouvrier charpentier reçoit 75 c. pour 2 heures de travail ; que reçoit-il pour une journée de 12 heures ?
2. Que coûtent 84 verres à 5 fr. la douzaine ?
 3. Que coûtent 1600 échelas à 3 fr. le cent ?
 4. Que coûtent 4000 tuiles à 83 fr. le millier ?
 5. Réduisez en millimètres : 9 cm. ; 8 cm. 4 mm. ; 6 dm. ; 7 dm. 4 cm. ; 3 dm. 5 mm. ; 2 dm. 9 cm. 1 mm.
1. — Quelle est la longueur d'un rang où 13 élèves placés de front occupent chacun un espace de 0,4 m. ?
 2. — $0,7 \times 5$ ($0,7 \times 5$, c'est 5 fois 7 dixièmes, soit 35 dixièmes ou 3,5).
 3. — $6,8 \times 9$ ($6,8 \times 9$, c'est 9 fois 6,8 ou 9 fois 6 plus 9 fois 0,8).
 4. — 10 enfants se partagent 26 m. de ficelle ; quelle est la part de chacun ?
 5. — $9 \times 0,4$ ($9 \times 0,4$, c'est les 0,4 de 9 ou 0,4 fois 9 ; 0,4 fois 9, c'est 4 fois le dixième de 9 ou le dixième de 4 fois 9).

Calcul écrit. — 1. Quel est, à raison de 49 centimes le demi-kilogramme, le produit de la vente de deux porcs qui pèsent l'un 168 kg. et l'autre 184 kg. ? R. fr. 344,96.

2. Combien a-t-il fallu d'ardoises pour couvrir un toit à 2 pans, chaque pan ayant 48 rangées de 125 ardoises ? R. 1200.

Quelle a été la dépense pour l'achat de ces ardoises, celles-ci coûtant 55 fr. le millier ? R. 660 fr.

3. En revendant 2234 fr. un lot de 38 moules métriques de hêtre, un marchand de bois fait un bénéfice de 258 fr. ; combien avait-il payé le moule ? combien le stère ? R. 52 fr. ; 14 fr.

4. L'infanterie d'élite de l'armée suisse est formée de 99 bataillons de

fusiliers et de 8 bataillons de carabiniers ; le bataillon de carabiniers est, dans la règle, de 770 hommes, celui de fusiliers de 774 hommes. Quelle est, réglementairement, la force de l'infanterie d'élite de notre pays ? R. 82 786 hommes.

1. Combien font de jours, heures, minutes et secondes 845 692 secondes ? R. 9 j. 18 h. 54 m. 52 s.

2. Combien 6 jours, 3 heures, 24 minutes, 10 secondes font-ils de secondes ? R. 530 650 secondes.

3. Un réservoir contient 649 836 lit. Une ouverture laisse couler 18 lit. par seconde. Combien faudrait-il de temps (heures, minutes et secondes) pour vider le réservoir ? R. 10 h. 1 m. 42 s.

4. On a commandé dans un magasin les articles suivants : 1^o 7,5^m soie noire à fr. 5,95 le m. ; 2^o 12,35^m d'étoffe en laine à fr. 2,48 ; 3^o 35^m cou-til à fr. 0,67 le m. ; 4^o 100^m de ruban à fr. 1,85 le m. On obtient un es-compte de fr. 3,75 %. Quelle somme devra-t on payer ? R. fr. 273,07.

5. On a fait une dépense de fr. 1258,50. Les $\frac{3}{5}$ de cette somme ont servi à acheter du fromage à fr. 1,25 le kg. et le reste à acheter des pom-mes à fr. 3,50 le double décalitre. Combien a-t-on acheté de kg. de fro-mage et de mesures de pommes ? R. kg. 604,08 de fromage et 143,828 doubles décalitres de pommes.

6. Au nouvel-an dernier un patron a réparti fr. 144,60 entre 4 ouvriers pour leurs étrennes. Le premier ouvrier a eu le $\frac{1}{3}$ de la somme ; l'apprenti le $\frac{1}{6}$, un autre ouvrier en a eu le $\frac{1}{4}$ et l'autre le reste. Dites quelle somme chaque ouvrier a reçue. R. 1^{er} fr. 48,20 ; app. fr. 24,10 ; 2^e ouv. fr. 36,15 et 3^e fr. 36,15.

7. Voici deux offres que l'on reçoit pour l'achat de m. 145,5 de toile : 1^{re} offre fr. 2,05 le m. avec 2 % d'escompte. — 2^e offre fr. 1,75 le mètre sans rabais. Laquelle doit-on préférer et quel bénéfice réaliserait-on ? R. La seconde est préférable ; on gagne fr. 37,68.

Degré supérieur.

Oral. 1. — On mélange 10 l. de vin valant 60 cent. le l. avec 20 l. d'un autre vin valant 45 cent. le l. Que vaut 1 litre de mélange ? R. 50 cent.

2. — Combien un aubergiste a-t-il ajouté d'eau à 1 hl. de vin payé 60 cent. le litre pour pouvoir le revendre à 60 cent. le litre avec un béné-fice de 18 fr. sur le tout. R. 30 litres.

3. — Un lingot de 500 grammes est au titre de 0,950. Quel est en gram-mes le poids d'or pur qu'il contient ? Celui du cuivre ? R. 475 gr. et 25 gr.

4. — 1 kg. d'or à 0,800 est mélangé à $\frac{1}{2}$ kg. d'or à 0,950. Quel est le titre de l'alliage ? R. 0,850.

Écrit. 1. — Un aubergiste mélange 60 litres de vin à fr. 0,45, 40 litres d'un second vin à fr. 0,52 et 150 l. d'un troisième vin à fr. 0,55. A com-bien lui revient le litre de mélange ? R. fr. 0,52 $\frac{3}{25}$.

2. — Sur 216 l. de vin rouge à fr. 42 l'hl., un marchand ajoute 36 litres d'eau. Combien gagnera-t-il par litre de mélange s'il le revend fr. 0,48 ? R. fr. 0,12.

3. — Un épicier n'a momentanément que deux espèces de café : l'un qu'il vend fr. 2,80 le kg. et l'autre de fr. 2. Il voudrait par le mélange ob-tenir deux autres qualités qu'il pût vendre l'une fr. 2,20 et l'autre fr. 2,50. Dans quelles proportions fera-t-il ses mélanges. R. Pour l'un il mettra 1 kg. et 3 kg., et pour l'autre 5 kg. et 3 kg.

4. — Avec deux qualités de vin, l'une à 52 cent. le litre et l'autre à

40 cent., un aubergiste voudrait faire un tonneau de 150 litres d'un vin valant 45 cent. Comment fera-t-il ce mélange ? R. l. 62,5 du 1^{er} et l. 87,5 du 2^e.

5. — 22 pièces de 5 fr. au titre de 0,900 sont fondues avec un lingot de 275 gr. au titre de 0,750. Quel est le titre de l'alliage obtenu ? R. 0,850.

6. — Un anneau pèse 15 gr. et contient gr. 10,5 d'or pur et le reste de cuivre. Quel est le titre de cet alliage et combien doit-on ajouter de cuivre pour abaisser ce titre à 0,600 ? R. 0,700 ; 2,5 gr.

7. — Un orfèvre a de l'or à 0,910 et de l'or à 0,800. On lui commande une coupe au titre de 0,820. Dans quelles proportions aura lieu le mélange ? R. 2 gr. du premier et 9 gr. du second.

8. — Combien doit-on mélanger du cuivre et de l'argent purs pour faire un plateau de 175 gr. au titre de 0,650 gr. ? R. 113,75 gr. d'argent et 61,25 gr. de cuivre.

GÉOMÉTRIE

1. On a payé fr. 783,75 pour les tuiles qui recouvrent les deux versants d'un toit de 15 m. de long sur m. 9,5 de large. Sachant qu'il faut 50 tuiles par m.², quel est le prix du millier ? R. 55 fr.

2. A quel prix revient un pré ayant la forme d'un parallélogramme de 324 m. de long sur 145 m. de hauteur, si l'hectare vaut 2500 fr. et si les frais (droits de mutation, écritures, etc.) s'élèvent au 3 1/2 % du prix d'achat ? R. fr. 12156,075.

3. La surface d'un parallélogramme est de 2790 m.² ; la base ayant 60 m., quelle en est la hauteur ? R. m. 46,5.

4. Quelle est la surface d'une forêt ayant la forme d'un losange de 150 m. de hauteur et 216 m. de côté ? Que vaut-elle à 18 fr. l'are ? R. 324 a. ; 5832 fr.

5. Une place en forme de losange a la même surface qu'un carré de 39 m. de côté. Quel en est le contour, la hauteur étant de 24 m. ? R. m. 253,5.

1. Quelle est, à 21 fr. l'hl., la valeur du blé contenu dans une caisse de m. 2,5 de long, m. 1,6 de large et m. 1,4 de profondeur ? R. 1176 fr.

2. Quelle serait la valeur d'un tas de foin de m. 6,4 de long, m. 4,5 de large et m. 3,9 de haut, sachant que le quintal métrique vaut fr. 7,50 et que le m.³ de ce foin pèse 85 kg. ? R. fr. 716,04.

3. J'ai revendu pour 675 fr. une pile de bois de m. 7,5 de long, m. 3,6 de haut et 2 m. de bûches. Sachant que j'ai payé le stère fr. 11,50, combien ai-je gagné par st. ? R. 1 fr.

4. Un tas de foin a m. 8,5 de long, m. 5,6 de large et m. 4,5 de hauteur. Combien de temps durera-t-il, si l'on en consomme m.³ 2,04 par jour ? R. 105 jours.

5. Si l'on paye fr. 666,25 pour un tas de bois de m. 20,5 de long, m. 2,5 de haut, les bûches ayant 1 m., quel est le prix du st ? R. 13 fr.

6. Quelle est la profondeur d'un bassin de fontaine de forme rectangulaire contenant 1800 litres, sachant que la longueur est m. 2,4 et la largeur 1 m. ? Qu'a-t-il coûté à fr. 0,35 le litre ? R. m. 0,75 ; 630 fr.

COMPTE DE TUTELLE

(Suite.)

DÉPENSES

1881			N° des pièces justificat.		
juin	23	A la justice de paix, coupon	1	45	75
juillet	21	Au pharmacien, sa note	2	2	70
	30	Note du cordonnier	3	26	60
novembre	6	Pension de ma pupille pendant 27 jours à fr. 1	4	27	—
	20	Note du tailleur	5	58	10
82. janvier	2	Au receveur, impôts cantonal et communal	6	35	—
		Achat d'habillements pour mes deux pupilles	7	195	—
février	20	Blanchissage	8	19	75
juin	15	Argent de poche remis en 1881-82.	9	53	85
	15	Prélèvement du tuteur pour gérance pendant 5 ans	10	100	—
octobre	7	Au cordonnier	11	46	35
	18	Remis en dépôt à la Caisse d'épargne	13	600	—
	19	Au receveur, impôts	14	35	—
décembre	28	Note d'habillements	15	94	25
				<u>1339</u>	<u>35</u>

B I L A N

Montant des recettes			1408	20
Montant des dépenses	1339	35		
Le tuteur redoit pour solde	68	85		
	<u>1408</u>	<u>20</u>	<u>1408</u>	<u>20</u>

Mouvement des capitaux.

1881			Entrées.		Sorties.	
Juillet	29	Reçu de l'Union Vaud. du Crédit pour solde de compte	163	40		
82. Juin	16	Remboursement de la créance de J. D. A.	400	—		
Octobre	18	Placé à la Caisse d'Epargne			600	—
			<u>563</u>	<u>40</u>	<u>600</u>	<u>—</u>

Etat des biens au 8 février 1883.

1	Obligation hypothécaire contre J. H. G. . . .	600	—
2	» » » E. B. . . .	700	—
3	» » » J. L. R. . . .	3000	—
4	» » » C. M. . . .	800	—
5	» » » Commune d'A. . . .	1400	—
6	Cédule contre la Caisse d'épargne	600	—
7	Obligation hypothécaire contre A. J. C. . . .	550	—
8	Lettre de rente contre P. A. M.	1014	49
9	Obligation contre les Forges de V.	500	—
10-11	Obligation contre la commune d'O. Nos 618-619	1000	—
12, 13, 14	3 actions Caisse hypothécaire	1515	—
	Solde redu par le tuteur.	68	85
	Total.	<u>11748</u>	<u>34</u>

Bilan de l'état des biens.

Au 20 mai 1881 l'état des biens était de . . .	11695	99		
Le 8 février 1883 » » est de			11748	34
Augmentation	52	35		
	<u>11748</u>	<u>34</u>	<u>11748</u>	<u>34</u>
A..... le 8 février 1883.				
<i>Le tuteur, F. D.</i>				

Compte du caissier de la fromagerie de M.

Les propriétaires de M. ont vendu à M. L. C. leur lait du 1^{er} juin 1886 au 31 mai 1887, au prix de fr. 0,11 le litre. Néanmoins ils doivent faire au bâtiment, qui est leur propriété particulière, les réparations nécessaires et entretenir le matériel qui doit servir à l'exploitation. Ces divers frais sont payés par un prélèvement de 0,2 centimes par litre. Afin de ne pas compliquer les opérations, nous supposerons que les sociétaires sont au nombre de 6 et qu'ils s'appellent A, B, C, D, E, F.

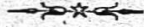
Le boursier redoit sur l'exercice précédent fr. 278, 37.

A a apporté 22 815 l. de lait, B 35 732, C 19 876, D 37 936, E 20 215, F 48 311.

Le caissier a payé : le salaire du peseur 70 fr. — Intérêt de 2210 fr. à 4 1/2 % dû à M. W. — Intérêt de 1500 fr., taux 4 %, dû à D. G. — Traitement du caissier, 5 fr., du secrétaire 5 fr., ports de lettres dus au secrétaire, fr. 0,50. — Les impôts s'élèvent à fr. 6,24. — Réparations au pèse-lait, 35 fr. — Note du ferblantier, fr. 29,20, — Inscription au registre du commerce, 11 fr. — 2 inspections du vérificateur des poids, 4 fr. — 2 insertions dans la *Feuille officielle* et ports, fr. 3,72.

Etablir le compte du caissier.

Bulletin de souscription.



Le soussigné souscrit à (1) _____ abonnements d'un an à la
Bibliothèque populaire, et s'engage à payer le montant de fr. 12(2)

SIGNATURE ET ADRESSE
(Prière d'écrire très lisiblement.)

(1) Indiquer le nombre d'abonnements.

(2) Indiquer le mode de paiement : par trimestre ou semestre, ou en une seule fois.

Monsieur Auguste Jamin,

21, rue du Pont, 21,

Timbre
de
2 centimes.

LAUSANNE

IMPRIMERIE A. JAUNIN

21, rue du Pont, 21, Lausanne.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Revue mensuelle.

ARTS — SCIENCES — LETTRES

200-225 pages par mois.

Directeur : FRÉDÉRIC DE SPENGLER

Rédacteur : BERTHE VADIER



La **Bibliothèque populaire** en est à sa septième année d'existence. Alors que tant de revues rivales tombaient et disparaissaient, elle a continué vaillamment sa marche.

Aujourd'hui, une nouvelle direction s'occupe d'elle, et tous ses efforts tendent à la faire prospérer.

La *Bibliothèque populaire* traitera les questions les plus variées : littérature, arts, sciences, histoire, biographies, voyages. Durant la saison d'hiver, elle publiera des comédies de société. Des articles sérieux seront consacrés aux questions à l'ordre du jour ; un bulletin bibliographique rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront adressés au journal. Une grande place sera réservée aux romans, nouvelles, poésies, etc. Enfin, sous la rubrique *Carnet d'un fureteur*, il sera publié des documents rares et *inédits* dignes d'éveiller l'attention du public. C'est ainsi que, dans les livraisons de janvier et de mars la *Bibliothèque populaire* livre aux amateurs : *une page inédite d'Amiel*, et *un autographe de Napoléon III*.

Les écrivains les plus avantageusement connus de la Suisse romande figurent au nombre des collaborateurs de la revue

En résumé, nous pouvons dire qu'au point de vue de la forme et du fond, la *Bibliothèque populaire* peut être recommandée à tous.

Elle formera un des recueils les plus intéressants qu'on puisse imaginer, et, par cela même, se recommande tout spécialement à MM. les instituteurs et à MM^{mes} les institutrices.

La commission suivante est offerte aux membres du corps enseignant qui voudront bien nous prêter leurs bons offices pour la propagation de notre Revue : un abonnement gratuit sur 8 abonnements nouveaux procurés par leur intermédiaire, ou 1 fr. 50 par abonnement, à leur choix.

En dépit des grandes améliorations apportées au format et au papier, le prix d'abonnement reste, comme par le passé, 12 fr. par an.

Détacher le bulletin ci-joint, le remplir et l'envoyer franco à son adresse.

H. MIGNOT, éditeur, Pré-du-Marché, 17, Lausanne.

1888 — QUINZIÈME ANNÉE — 1888



Journal mensuel illustré
pour les familles.



Journal mensuel illustré
pour les enfants.

Prix d'abonnement à chaque journal :

Suisse, France, Belgique, 2 fr. — Italie, Hollande, Allemagne,
Angleterre, 2 fr. 50. — Autres pays, 3 fr.

L'Ami de la Maison et le Rayon de Soleil n'ont plus besoin de faire leurs preuves ni d'exposer leur programme. Depuis quatorze ans qu'ils existent, ils ont fait connaître l'esprit qui les anime, leur tendance, le but qu'ils désirent atteindre et les services qu'ils peuvent rendre.

Cantates patriotiques GRANDSON et DAVEL

pour chœurs-mixtes, chœurs d'hommes et écoles.

Ed^{on} complète 1 fr. — Ed^{on} sans accomp^t 40 c. — Par 20 exemplaires, 30 c.

COLLECTION DE CHŒURS D'HOMMES

Quelques chœurs étant épuisés, elle sera envoyée à MM. les Directeurs au prix réduit de 1 fr. 50. — Avec les deux cantates 2 fr. Envoi à l'examen.

LE CHANTEUR ROMAND

(Quatrième mille.)

[H-349-L]

Nouveau recueil contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles.

Un joli volume élégamment relié, contenant texte et musique des 54 numéros.

Prix 2 fr. — Pour MM. les Instituteurs, Directeurs et membres de Soc. de chant, 1 fr. 50.

Adresser les demandes à l'auteur, H. GIROUD, à Ste-Croix (Vaud).

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du degré moyen et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

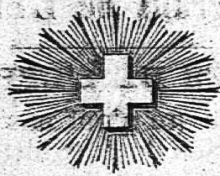
J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

A MES COLLÈGUES

Une famille honorable, habitant la ville de Genève, désire mettre en pension, de préférence chez un instituteur, un pasteur ou un négociant, leur fils âgé de 14 ans, pour apprendre la langue allemande. Adresser les offres et conditions au soussigné J. Deschamps, régent à Meyrin, Genève.

XXIV^e ANNEE

N^o 4.



LAUSANNE

15 Février 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.
Pour l'Etranger 6 fr.

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. F. Roulin, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

- A. M. **Daguët**, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. **Roulin**, à Lausanne, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. **Beausire**, à Lausanne, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. L. Beausire, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. **Roux**, **Colomb**, **Hermenjat** et **Trolliet**. — NEUCHÂTEL : MM. **Villommet**, **Miéville** et **Latour**. — GENÈVE : MM. **Charrey** et **Thorens**. — JURA BERNOIS : MM. **Mercerat**, **Péquignat** et **Breuleux**. — FRIBOURG : M. **Ducotterd**. — VALAIS : M. **Bruttin**. — SUISSE ALLEMANDE : M. **Gunzinger**.

Comité directeur : MM. **L. Roux**, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — **L. Gagnaux**, contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — **A. Gaud**, instituteur à Lausanne, secrétaire. — **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — **L. Pelet**, instituteur à l'École industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. **Roulin**, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — **Dupraz**, directeur de l'École supérieure communale de Lausanne. — **Grasset**, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE A. GENTON ET VIRET

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

Les abonnés de l'étranger qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1888, sont instamment priés de l'acquitter **sans retard**, s'ils ne veulent pas éprouver de suspension dans l'envoi du journal.

Adresser un mandat-postal de 6 fr. à **M. L^s Beausire, gérant de l'Éducateur, à Lausanne** (Suisse).

ABONNÉS DE LA SUISSE

Nous prévenons nos abonnés de la **Suisse** que le prix d'abonnement à l'**Éducateur** sera perçu prochainement par carte de remboursement.

CAISSE DE SECOURS MUTUELS

La cotisation annuelle (fr. 0,50) sera perçue avec le prix de l'abonnement à l'*Éducateur*.

Sont considérés comme faisant partie de la **Caisse de secours**, toutes les personnes qui ont versé la cotisation pour l'année 1887, ainsi que celles qui nous ont envoyé ou nous enverrons encore leur adhésion.

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de: M. Magnin, inst. Ecublens; M. J. M. Muñoz, prof. Dresden; M. Ch. Lutzel-schwab, maître secondaire, Guebwiller (Haute-Alsace); M^{lle} Ida Paux, inst. Colombier (Neuchâtel); M. Joël, docteur, Lausanne; M. Chambordon, instituteur à Vuittebœuf; M. C.-J G., à G. (Hollande); M. Fritz Chabloz, Lausanne; M. Jonescu, Bucharest; M. Marguerat, Lausanne; Bureau-poste, Altnau (Thurgovie); M^{lle} Desponds, Ouchy, Lausanne.

VAUD

Instruction publique et Cultes.

Collèges communaux et Ecoles supérieures.

Yverdon. L'une des places d'instituteur au Collège et à l'École supérieure de cette ville est au concours.

Obligations : 32 heures de leçons par semaine, au maximum, comprenant l'allemand dans toutes les classes et le latin dans les volées inférieures de la section classique.

Avantages : 2400 fr. par an pour toutes choses.

Entrée en fonctions le 1^{er} mai 1888.

Le directeur des écoles d'Yverdon donnera les renseignements nécessaires.

Adresser les offres à la commission d'inspection *avant le 20 février*.

L'examen aura lieu *lundi 27 février*, à 10 heures du matin.

Vevey. La place d'instituteur de la 6^e classe latine du collège classique est mise au concours.

Traitement : 2800 fr. pour 30 heures de leçons par semaine, comprenant: français, latin, arithmétique, histoire et géographie, plus l'enseignement du français à la 5^e classe latine.

S'inscrire auprès du président de la commission des écoles de Vevey, *avant le 17 février*, en envoyant les certificats exigés par la loi.

L'examen aura lieu le 20 février, à 9 heures, au collège des filles, à Vevey.

Entrée en fonctions le 7 mai 1888, à 8 heures du matin.

ON DEMANDE une personne qui désirerait apprendre le bon allemand et donnerait en même temps des leçons de français. — S'adresser à M. A. Grisel, Grosse Monchenstrasse, 28, Rostock.

H. MIGNOT, éditeur, Pré-du-Marché, 17, Lausanne.

1888 — QUINZIÈME ANNÉE — 1888



Journal mensuel illustré
pour les familles.



Journal mensuel illustré
pour les enfants.

Prix d'abonnement à chaque journal :

Suisse, France, Belgique, 2 fr. — Italie, Hollande, Allemagne,
Angleterre, 2 fr. 50. — Autres pays, 3 fr.

L'Ami de la Maison et le **Rayon de Soleil** n'ont plus besoin de faire leurs preuves ni d'exposer leur programme. Depuis *quatorze ans* qu'ils existent, ils ont fait connaître l'esprit qui les anime, leur tendance, le but qu'ils désirent atteindre et les services qu'ils peuvent rendre.

PAPETERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUE

F. Gaillard-Pousaz, Martheray 5 B, Lausanne.

(Détail et demi-gros.)

Cahiers ordinaires, 10 feuilles, fr. 6,25 le cent, 8 feuilles, fr. 5,50. — Cahiers divers, toutes réglures, de 10 c. à 2 fr., cartonnés ou non. — Tous les cahiers de la méthode romande. — Albums divers pour le dessin, de 20 c. à 5 fr. — Papier à dessin, — buvard, — écolier réglé ou non, — Ardoises, touches, craie blanche, ronde ou carrée. — **Crayons des écoles (Faber), fabrique spéciale, 10 c. (rabais 25 % au demi-gros).** — Crayons divers, de 5, 10, 15 et 20 c., Faber ou autres. — Encriers de 10 c. à 2 fr. — Encres diverses, le flacon de 25 c. à fr. 3,75. — Règle (carré) graduée de 30 cm. 15 c. (rabais 25 % au demi-gros). — Plumes d'acier diverses, dès 90 c. la grosse. — **Encriers** pour bancs d'école, 30 c. — **Porte-plumes**, dès 5 c.; la douz. dès 50 c. — **Equerres et tés**, dès 15 c. à fr. 1,90. — **Etuis et boîtes à plumes**, 10 et 15 c. — **Gommes** dès 5 c. — **Règles et carrés**, dès 5 c., etc., etc. — **Compas** pour tableau noir, dès fr. 1,20 à fr. 2,25. — **Compas** divers, avec boîte, dès fr. 1,40 à fr. 24. — **Boîtes de Mathématiques, fabrique spéciale, nouveauté**, 10 fr. — Modèles de dessin. — Couleurs pour lavis, grand choix, 10 c. pièce. — Tous les ouvrages scolaires, tous les almanachs et agendas, toutes les nouveautés de l'année annoncées par les journaux.

GAZIER, le meilleur de tous les dictionnaires. Prix fr. 2,60. — **Encyclopédie des ouvrages de dames**, par M^{me} de Dillmont, volume richement relié; dessins très nombreux, in-8°, fr. 3,75.

Demandes par carte-correspondance. Les ordres seront promptement exécutés.

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats; albums et papiers à dessin; matériel complet pour le dessin industriel et artistique; boîtes de mathématiques; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes; encres et encriers. Tableaux noirs et bouliers; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registres pour absences.

Toile américaine remplaçant le tableau noir. Tableaux de différentes grandeurs. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs.**

Fournitures de bureau.

Registres, onglets; presses à copier; papiers à lettre et enveloppes. Portefeuilles; échéanciers; serviettes d'avocats. Maroquinerie; agendas et calendriers; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres.

PAPETERIE PENEVEYRE & C^{ie}

Palud 22, maison Chantrens, LAUSANNE.

L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE A. GENTON & VIRET

Escaliers du Marché, 20, 21, LAUSANNE.

se charge de tous les genres d'impressions pour les Administrations et le Commerce. Impression de labours, brochures, thèses. — Impressions en couleurs pour Emprunts d'Etat et de Communes, actions, obligations, etc. — Spécialités de caractères pour faire-part et cartes de visites. — Musique. — Grec. — Exécution prompte et correcte. — Prix modérés.